

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Séances du jeudi 12 novembre 2009

Articles, amendements et annexes



**JOURNAUX
OFFICIELS**

SOMMAIRE

50^e séance

Projet de loi de finances pour 2010 (seconde partie)	3
--	---

51^e séance

Projet de loi de finances pour 2010 (seconde partie)	9
--	---

50^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2010 (SECONDE PARTIE)

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2010 (n° 1946)

TITRE I^{er}

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2010. - CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

I. CRÉDITS DES MISSIONS

Article 35

Crédits du budget général

Il est ouvert aux ministres, pour 2010, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 381 497 569 780 € et de 380 029 019 022 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Direction de l'action du Gouvernement	559 259 658	553 859 658
Coordination du travail gouverne- mental	479 261 283	467 461 283
<i>Dont titre 2</i>	155 134 142	155 134 142
Protection des droits et libertés	79 998 375	86 398 375
<i>Dont titre 2</i>	47 319 660	47 319 660

Amendement n° 196 présenté par M. Dosière et Mme Batho.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Protection des droits et libertés	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0

PROGRAMMES	+	-
TOTAUX	0	1 000 000
SOLDE	-1 000 000	

Amendement n° 159 présenté par M. Brard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances M. Mallié, M. Binetruy, M. Michel Bouvard, M. Dell'Agnola, M. Diefenbacher, M. Francina, M. Gorges, Mme Grosskost et Mme Pavy.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Protection des droits et libertés	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	1 000 000
SOLDE	-1 000 000	

Amendement n° 148 présenté par M. Warsmann.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Protection des droits et libertés	0	648 545
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	648 545
SOLDE	-648 545	

Amendement n° 198 présenté par M. Dosière.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	123 875
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Protection des droits et libertés	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	123 875
SOLDE	-123 875	

**Mission « Publications officielles
et information administrative »**

**Article 36
Crédits des budgets annexes**

Il est ouvert aux ministres, pour 2010, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 2 151 756 011 € et de 2 130 326 793 €, conformément à la répartition par budget annexe donnée à l'état C annexé à la présente loi.

État C

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Publications officielles et information administrative	199 427 423	192 866 205
Édition et diffusion	101 033 168	99 593 426
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>31 359 667</i>	<i>31 359 667</i>
Pilotage et activités de développement des publications	98 394 255	93 272 779
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>41 256 010</i>	<i>41 256 010</i>

Mission « Pouvoirs publics »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Pouvoirs publics	1 017 647 695	1 017 647 695
Présidence de la République	112 533 700	112 533 700
Assemblée nationale	533 910 000	533 910 000
Sénat	327 694 000	327 694 000
La chaîne parlementaire	30 935 000	30 935 000
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	11 633 400	11 633 400
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	941 595	941 595

Amendement n° 200 présenté par M. Dosière et Mme Batho.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Présidence de la République	0	1 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	0	1 000 000
SOLDE	-1 000 000	

Mission « Conseil et contrôle de l'État »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Conseil et contrôle de l'État	589 796 356	569 959 977
Conseil d'État et autres juridictions administratives	347 031 993	321 695 614
<i>Dont titre 2</i>	<i>260 220 340</i>	<i>260 220 340</i>
Conseil économique, social et environnemental	37 556 882	37 556 882
<i>Dont titre 2</i>	<i>30 656 882</i>	<i>30 656 882</i>
Cour des comptes et autres juridictions financières	205 207 481	210 707 481
<i>Dont titre 2</i>	<i>176 553 432</i>	<i>176 553 432</i>

Mission « Enseignement scolaire »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Enseignement scolaire	60 901 804 155	60 848 177 996
Enseignement scolaire public du premier degré	17 610 493 756	17 610 493 756
<i>Dont titre 2</i>	<i>17 557 933 756</i>	<i>17 557 933 756</i>
Enseignement scolaire public du second degré	29 044 612 571	29 044 612 571
<i>Dont titre 2</i>	<i>28 888 162 571</i>	<i>28 888 162 571</i>
Vie de l'élève	3 768 279 640	3 768 279 640
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 709 608 984</i>	<i>1 709 608 984</i>
Enseignement privé du premier et du second degrés	7 045 577 056	7 045 577 056
<i>Dont titre 2</i>	<i>6 286 946 362</i>	<i>6 286 946 362</i>
Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 148 978 168	2 109 852 009
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 327 214 814</i>	<i>1 327 214 814</i>
Enseignement technique agricole ...	1 283 862 964	1 269 362 964
<i>Dont titre 2</i>	<i>812 851 905</i>	<i>812 851 905</i>

Amendements identiques :

Amendements n° 10 présenté par M. Le Mèner, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis et **n° 9** présenté par M. Gaudron.

Après l'article 54, insérer l'article suivant :

Enseignement scolaire

Au plus tard le 30 juin 2010, le Gouvernement transmet au Parlement un rapport sur les moyens financiers et en personnels consacrés à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés.

Mission « Économie »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Économie	1 959 474 943	1 938 930 571
Développement des entreprises et de l'emploi	1 130 633 398	1 115 733 398

ment et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 130 370 212 149 € et de 130 108 212 149 €, conformément à la répartition par compte donnée à l'état D annexé à la présente loi.

État D

Répartition, par mission et programme, des crédits des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers

Comptes d'affectation spéciale

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	212 050 000	212 050 000
Radars	196 000 000	196 000 000
Fichier national du permis de conduire	16 050 000	16 050 000
Développement agricole et rural	114 500 000	119 500 000
Développement et transfert en agriculture	52 100 000	51 600 000
Recherche appliquée et innovation en agriculture	62 400 000	67 900 000
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	900 000 000	900 000 000
Contribution au désendettement de l'État	30 000 000	30 000 000
Contribution aux dépenses immobilières	140 000 000	140 000 000
Contribution aux dépenses immobilières : expérimentations Chorus	730 000 000	730 000 000
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien	600 000 000	600 000 000
Désendettement de l'État	0	0
Optimisation de l'usage du spectre hertzien	600 000 000	600 000 000
Participations financières de l'État	5 000 000 000	5 000 000 000
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	1 000 000 000	1 000 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	4 000 000 000	4 000 000 000
Pensions	51 123 993 529	51 123 993 529
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	46 682 000 000	46 682 000 000
<i>Dont titre 2</i>	<i>46 681 500 000</i>	<i>46 681 500 000</i>
Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 810 785 929	1 810 785 929
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 801 907 589</i>	<i>1 801 907 589</i>
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	2 631 207 600	2 631 207 600
<i>Dont titre 2</i>	<i>15 100 000</i>	<i>15 100 000</i>
Totaux	57 950 543 529	57 955 543 529

*
* *

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Accords monétaires internationaux	0	0

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine	0	0
Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale	0	0
Relations avec l'Union des Comores	0	0
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	7 850 744 588	7 850 744 588
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	7 500 000 000	7 500 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	100 000 000	100 000 000
Avances à des services de l'État	250 744 588	250 744 588
Avances à l'audiovisuel public	3 122 754 032	3 122 754 032
France Télévisions	2 092 233 200	2 092 233 200
ARTE France	241 934 420	241 934 420
Radio France	583 862 843	583 862 843
Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	117 517 100	117 517 100
Institut national de l'audiovisuel	87 206 469	87 206 469
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres	339 600 000	339 600 000
Avances au titre du paiement de l'aide à l'acquisition de véhicules propres	339 600 000	339 600 000
Avances au titre du paiement de la majoration de l'aide à l'acquisition de véhicules propres en cas de destruction simultanée d'un véhicule de plus de quinze ans .	0	0
Avances aux collectivités territoriales	59 991 800 000	59 991 800 000
Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	6 800 000	6 800 000
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	59 985 000 000	59 985 000 000
Prêts à des États étrangers	1 004 000 000	737 000 000
Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	400 000 000	300 000 000
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	229 000 000	229 000 000
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	375 000 000	208 000 000
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	110 770 000	110 770 000
Prêts et avances à des particuliers ou à des associations	770 000	770 000
Prêts pour le développement économique et social	10 000 000	10 000 000
Prêts à la filière automobile	100 000 000	100 000 000
Totaux	72 419 668 620	72 152 668 620

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Sport, jeunesse et vie associative	829 022 709	849 383 668

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Sport	215 036 242	227 234 201
Jeunesse et vie associative	192 853 786	193 053 786
Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	421 132 681	429 095 681
<i>Dont titre 2</i>	<i>378 912 672</i>	<i>378 912 672</i>

Sport, jeunesse et vie associative

Article 60

Relèvement de la contribution sur la cession des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives au profit de la lutte contre le dopage

- ① I. – Au sixième alinéa de l'article 302 *bis* ZE du code général des impôts, le taux : « 5 % » est remplacé par le taux : « 5,5 % ».

- ② II. – Le II de l'article 59 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999), modifiée par la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, est complété par la phrase suivante :

- ③ « Toutefois, une fraction de 10 % de cette contribution est affectée, dans la limite de 4 millions d'euros, à l'Agence française de lutte contre le dopage. »

- ④ III. – À l'article L. 411-2 du code du sport, après les mots : « est affectée » sont insérés les mots : « , pour partie, ».

- ⑤ IV. – Les dispositions du présent article sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Amendement n° 7 présenté par Mme Buffet.

À l'alinéa 1, substituer au taux :

« 5,5 % »,

le taux :

« 10 % ».

ANALYSE DES SCRUTINS

50^e séance

SCRUTIN n° 450

sur l'amendement n° 159 de la commission à l'article 35 du projet de loi de finances pour 2010 (mission : Direction de l'action du gouvernement)(crédits de la HALDE).

Nombre de votants	74
Nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour l'adoption	30
Contre	42

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (316) :

Pour : 30 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Contre : 12. – MM. Emile Blessig, Gérard Cherpion, Mme Marianne Dubois, MM. Philippe Gosselin, François Goulard, Mme Claude Greff, MM. Guénaél Huet, Christian Kert, Jean-Philippe Maurer, Damien Meslot, Jean-Sébastien Vialatte et Gérard Voisin.

Abstentions : 2. – Mme Laure de La Raudière et M. Robert Lecou.

Non-votants : M. Bernard Accoyer (président de l'Assemblée nationale) et Mme Catherine Vautrin (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (204) :

Contre : 27 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (25) :

Contre : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (24) :

Contre : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non-inscrits (8).

SCRUTIN n° 451

sur l'amendement n° 148 de M. Warsmann à l'article 35 du projet de loi de finances pour 2010 (mission : Direction de l'action du gouvernement)(crédits de la HALDE).

Nombre de votants	85
Nombre de suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour l'adoption	53
Contre	30

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (316) :

Pour : 52 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Abstentions : 2. – MM. Christophe Priou et Frédéric Reiss.

Non-votants : M. Bernard Accoyer (président de l'Assemblée nationale) et Mme Catherine Vautrin (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (204) :

Contre : 28 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (25) :

Contre : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (24) :

Pour : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non-inscrits (8).

51^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2010 (SECONDE PARTIE)

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2010 (n° 1946)

Après l'article 60

Amendement n° 224 présenté par M. Michel Ménard, M. Juanico, M. Nayrou, Mme Fourneyron, M. Pérat, M. Néri et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Après l'article 60, insérer l'article suivant :

Après le deuxième alinéa de l'article 302 *bis* ZE du code général des impôts, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Est également soumise à cette contribution la cession de droit d'utiliser un ou plusieurs éléments caractéristiques des manifestations ou compétitions sportives consentie par un propriétaire des droits d'exploitation à des opérateurs de paris en ligne. ».

Amendement n° 225 présenté par M. Michel Ménard, M. Juanico, M. Nayrou, Mme Fourneyron, M. Pérat, M. Néri et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Après l'article 60, insérer l'article suivant :

À la fin du IV de l'article L. 222-2 du code du sport, l'année : « 2012 » est remplacée par l'année : « 2010 ».

Amendement n° 221 présenté par M. Michel Ménard, M. Juanico, M. Nayrou, Mme Fourneyron, M. Pérat, M. Néri et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Après l'article 60, insérer l'article suivant :

Le 1 du III de l'article 53 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Un prélèvement supplémentaire de 0,7 % est effectué sur les sommes mises sur les jeux exploités en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer par La Française des jeux. Son produit est affecté à l'établissement public chargé du développement du sport pour le financement sur l'ensemble du territoire d'actions agréées par le ministre chargé des sports. ».

Amendement n° 222 présenté par M. Pérat et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Après l'article 60, insérer l'article suivant :

Le 1 du III de l'article 53 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Un prélèvement supplémentaire de 0,7 % est effectué sur les sommes mises sur les jeux exploités en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer par La Française des jeux. Ce prélèvement supplémentaire est plafonné à 60 millions d'euros par an. Son produit est affecté à l'établissement public chargé du développement du sport pour le financement sur l'ensemble du territoire d'actions agréées par le ministre chargé des sports. ».

Amendement n° 46 présenté par M. Nayrou, rapporteur spécial au nom de la commission des finances.

Après l'article 60, insérer l'article suivant :

Le 11° du I de l'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 est ainsi rédigé :

« 11° Politique en faveur de la jeunesse ».

Amendement n° 257 présenté par le Gouvernement.

Après l'article 60, insérer l'article suivant :

Afin d'accroître l'autonomie des jeunes, le fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mentionné à l'article 25 de la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion peut financer, à titre expérimental, pour une durée de trois ans, un revenu contractualisé d'autonomie et une dotation d'autonomie dans les conditions prévues au présent article.

Ces prestations sont attribuées à des jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans répondant à des conditions de ressources, de difficultés d'insertion et de situation familiale, sélectionnés de manière aléatoire et résidant dans des territoires présentant un intérêt particulier au regard de l'objet des expérimentations et de la situation des jeunes qui y résident, déterminés par décret.

Le revenu contractualisé d'autonomie est versé mensuellement pendant deux ans aux jeunes entrant dans l'expérimentation, sous réserve qu'ils s'engagent soit à rechercher activement un emploi, soit à suivre une formation.

La dotation d'autonomie est attribuée pendant deux ans aux jeunes entrant dans l'expérimentation, pour financer des dépenses favorisant l'accès à l'emploi ou à la formation. Chaque période d'emploi au cours de l'expérimentation donne lieu à une majoration de la dotation. À l'issue du délai de deux ans, les sommes non utilisées peuvent être mobilisées pour des dépenses dont la liste est fixée par décret.

Lorsqu'un enfant ouvrant droit aux allocations familiales participe à l'expérimentation de la dotation d'autonomie, le montant des allocations familiales dues à la famille est, pendant la durée de sa participation à l'expérimentation, réduit de manière forfaitaire. Dans ce cas, l'entrée dans l'expérimentation est subordonnée à l'accord de la famille.

Un décret fixe les modalités d'application du présent article ainsi que les conditions dans lesquelles les expérimentations sont évaluées à leur terme.

Mission « Écologie, développement et aménagement durable »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Écologie, développement et aménagement durables	10 291 100 939	10 152 332 517
Infrastructures et services de transports	4 436 791 579	4 345 172 579
Sécurité et circulation routières	61 900 000	62 400 000
Sécurité et affaires maritimes	133 000 000	135 500 000
Météorologie	189 300 000	189 300 000
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	355 436 237	348 536 815
Information géographique et cartographique	73 650 000	73 650 000
Prévention des risques	348 677 232	308 177 232
Dont titre 2	39 063 219	39 063 219
Énergie et après-mines	818 288 918	820 338 918
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	3 874 056 973	3 869 256 973
Dont titre 2	3 276 721 812	3 276 721 812

Mission « Contrôle et exploitation aériens »

État C

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Contrôle et exploitation aériens	1 952 328 588	1 937 460 588
Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 304 728 588	1 302 108 588
Dont charges de personnel	1 100 475 588	1 100 475 588
Navigation aérienne	513 799 000	492 929 000
Transports aériens, surveillance et certification	56 619 000	61 876 000
Formation aéronautique	77 182 000	80 547 000

Mission « Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route »

État D

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	212 050 000	212 050 000
Radars	196 000 000	196 000 000
Fichier national du permis de conduire	16 050 000	16 050 000

Mission « Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres »

État D

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres	339 600 000	339 600 000
Avances au titre du paiement de l'aide à l'acquisition de véhicules propres	339 600 000	339 600 000
Avances au titre du paiement de la majoration de l'aide à l'acquisition de véhicules propres en cas de destruction simultanée d'un véhicule de plus de quinze ans ...	0	0

Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	3 424 395 046	3 447 730 318
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	1 663 406 848	1 693 341 985
Forêt	368 729 268	340 726 730
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	542 294 590	562 794 590
Dont titre 2	286 620 688	286 620 688
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	849 964 340	850 867 013
Dont titre 2	689 258 419	689 258 419

Amendement n° 11 présenté par M. Le Fur.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

PROGRAMMES	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	5 000 000	0
Forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Dont titre 2	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	5 000 000
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 44 présenté par M. Forissier, rapporteur spécial au nom de la commission des finances.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	700 000	0

PROGRAMMES	+	-
Forêt	0	700 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	700 000	700 000
SOLDE	0	

Amendement n° 45 présenté par M. Forissier, rapporteur spécial au nom de la commission des finances.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	700 000	0
Forêt	0	700 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	700 000	700 000
SOLDE	0	

Mission « Développement agricole et rural »

État D

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Développement agricole et rural	114 500 000	119 500 000
Développement et transfert en agriculture	52 100 000	51 600 000
Recherche appliquée et innovation en agriculture	62 400 000	67 900 000

Mission « Immigration, asile et intégration »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Immigration, asile et intégration	568 802 704	560 402 704
Immigration et asile	488 957 704	480 557 704
<i>Dont titre 2</i>	38 465 740	38 465 740
Intégration et accès à la nationalité française	79 845 000	79 845 000

Amendement n° 160 présenté par Mme Mazetier et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Immigration et asile	0	24 470 000
<i>Dont titre 2</i>	0	2 171 000
Intégration et accès à la nationalité française	24 470 000	0
TOTAUX	24 470 000	24 470 000
SOLDE	0	

Amendement n° 161 présenté par Mme Mazetier et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Immigration et asile	20 600 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	20 600 000
TOTAUX	20 600 000	20 600 000
SOLDE	0	

Mission « Justice »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Justice	7 388 631 190	6 859 144 177
Justice judiciaire	2 883 315 200	2 838 615 200
<i>Dont titre 2</i>	1 992 223 062	1 992 223 062
Administration pénitentiaire	3 076 068 108	2 699 202 888
<i>Dont titre 2</i>	1 698 530 326	1 698 530 326
Protection judiciaire de la jeunesse ..	773 800 387	776 813 594
<i>Dont titre 2</i>	424 934 904	424 934 904
Accès au droit et à la justice	342 735 000	295 000 000
Conduite et pilotage de la politique de la justice	307 346 010	244 146 010
<i>Dont titre 2</i>	98 975 187	98 975 187
Conduite et pilotage de la politique de la justice (hors Chorus)	5 366 485	5 366 485
<i>Dont titre 2</i>	745 000	745 000

Mission « Sécurité »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Sécurité	16 649 263 804	16 397 327 706
Police nationale	8 895 475 577	8 756 342 577
<i>Dont titre 2</i>	7 717 769 783	7 717 769 783
Gendarmerie nationale	7 753 788 227	7 640 985 129
<i>Dont titre 2</i>	6 366 860 977	6 366 860 977

Amendement n° 220 présenté par Mme Batho.

I. – Créer le programme : « Gendarmerie de contact ».

II. – En conséquence, modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Police nationale	0	0
Dont titre 2	0	0
Gendarmerie nationale	0	84 500 000
Dont titre 2	0	84 500 000
Gendarmerie de contact	84 500 000	0
Dont titre 2	84 500 000	0
TOTAUX	84 500 000	84 500 000
SOLDE	0	

Amendement n° 219 présenté par Mme Batho et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

I. – Créer le programme : « Police de quartier ».

II. – En conséquence, modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Police nationale	0	70 400 000
Dont titre 2	0	61 400 000
Police de quartier	70 400 000	0
Dont titre 2	70 400 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	70 400 000	70 400 000
SOLDE	0	

Mission « Ville et logement »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Ville et logement	7 705 258 214	7 810 938 214
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	1 099 410 050	1 099 410 050
Aide à l'accès au logement	5 369 700 000	5 369 700 000
Développement et amélioration de l'offre de logement	514 825 300	633 505 300
Politique de la ville	721 322 864	708 322 864

Mission « Culture »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Culture	2 878 284 196	2 917 762 379
Patrimoines	1 192 585 417	1 249 464 263
Dont titre 2	155 836 492	155 836 492
Création	823 284 463	825 148 463
Dont titre 2	59 390 121	59 390 121
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	862 414 316	843 149 653
Dont titre 2	378 652 411	378 652 411

Amendement n° 214 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
Dont titre 2	0	0
Création.....	0	5 000 000
Dont titre 2	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	5 000 000	0
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 215 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
Dont titre 2	0	0
Création.....	0	4 000 000
Dont titre 2	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4 000 000	0
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 216 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
Dont titre 2	0	0
Création.....	0	3 000 000
Dont titre 2	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 000 000	0
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 217 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
Dont titre 2	0	0
Création.....	0	2 000 000
Dont titre 2	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 000 000	0
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 218 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	1 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 204 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	2 100 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	2 100 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	2 100 000	2 100 000
SOLDE	0	

Amendement n° 205 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	1 050 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	1 050 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	1 050 000	1 050 000
SOLDE	0	

Amendement n° 206 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	700 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	700 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	700 000	700 000
SOLDE	0	

Amendement n° 207 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	525 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	525 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	525 000	525 000
SOLDE	0	

Amendement n° 211 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	2 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	2 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 212 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	1 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 213 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	660 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	660 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	660 000	660 000
SOLDE	0	

Amendement n° 208 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	1 500 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	1 500 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

Amendement n° 209 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	750 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	750 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	750 000	750 000
SOLDE	0	

Amendement n° 210 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	500 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	500 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

Amendement n° 202 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	638 551
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	638 551	0
<i>Dont titre 2</i>	442 551	0
TOTAUX	638 551	638 551
SOLDE	0	

Amendement n° 203 présenté par M. Rogemont.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

PROGRAMMES	+	-
Patrimoines.....	0	442 551
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création.....	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Transmission des savoirs et démocrati- sation de la culture	442 551	0
<i>Dont titre 2</i>	442 551	0
TOTAUX	442 551	442 551
SOLDE	0	

Article 52

**Ouverture d'une possibilité de dévolution
du patrimoine monumental
de l'État aux collectivités territoriales volontaires**

- ① L'article 97 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales est ainsi modifié :
- ② 1° Au premier alinéa du I :
- ③ a) Les mots : « le Centre des monuments nationaux transfère » sont remplacés par les mots : « ses établissements publics peuvent transférer » ;
- ④ b) Les mots : « la propriété des immeubles » sont remplacés par les mots : « la propriété de tout ou partie des immeubles » ;
- ⑤ c) Les mots : « figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État » sont supprimés ;
- ⑥ d) Les mots : « au Centre des monuments nationaux » sont remplacés par les mots : « à ses établissements publics » ;
- ⑦ e) Les mots : « Cette liste peut également prévoir le transfert d'objets » sont remplacés par les mots : « Le transfert peut également porter sur des objets ».
- ⑧ 2° Au deuxième alinéa du I :
- ⑨ a) Les mots : « dans les douze mois à compter de la publication du décret mentionné à l'alinéa précédent » sont supprimés ;
- ⑩ b) La phrase : « À l'issue de cette concertation, il désigne la collectivité ou le groupement de collectivités bénéficiaire du transfert en fonction des projets présentés en vue de remplir les missions précisées au II. » est supprimée.
- ⑪ 3° Il est ajouté au I un troisième alinéa ainsi rédigé :
- ⑫ « Le représentant de l'État désigne la collectivité ou le groupement de collectivités bénéficiaire du transfert en fonction des projets présentés en vue de remplir les missions précisées au II. Il peut décider de ne désigner aucun bénéficiaire au vu de l'importance qui s'attache au maintien du bien concerné dans le patrimoine de l'État, de l'intérêt des finances publiques, des conséquences statutaires du transfert pour les personnels concernés ou de l'insuffisance du projet mentionné à l'alinéa précédent. »
- ⑬ 4° Au premier alinéa du III, les mots : « ou le Centre des monuments nationaux » sont remplacés par les mots : « ou ses établissements publics ».
- ⑭ 5° Il est ajouté un IV ainsi rédigé :

15 « IV. – Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article. »

Amendement n° 226 présenté par M. Rogemont.

Supprimer cet article.

Amendement n° 228 présenté par M. Rogemont.

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« aa) Au début de la première phrase, sont insérés les mots : « Après avis conforme du ministre en charge des monuments historiques, et, le cas échéant, du ministre affectataire de l'immeuble ou de l'objet concerné, ».

Amendement n° 154 présenté par M. Bernier, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, M. D'Ettoire et M. Rogemont.

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« aa) Le début de l'alinéa est ainsi rédigé :

« Après avis conforme du ministre de la culture et de la communication, l'État... (*le reste sans changement*)... ».

Sous-amendement n° 189 présenté par Mme Marland-Militello.

À l'alinéa 3, supprimer le mot : « conforme ».

Sous-amendement n° 190 présenté par Mme Marland-Militello.

À l'alinéa 3, substituer aux mots : « de la culture et de la communication », les mots : « en charge des monuments historiques ».

Sous-amendement n° 191 présenté par Mme Marland-Militello.

À l'alinéa 3, après le mot : « communication », insérer les mots : « et, le cas échéant, du ministre affectataire de l'immeuble ou de l'objet concerné, ».

Amendement n° 94 présenté par Mme Marland-Militello.

Au début de l'alinéa 12, insérer les mots : « Après avis du ministre en charge des monuments historiques et, le cas échéant, du ministre affectataire de l'immeuble ou de l'objet concerné, ».

Amendements identiques :

Amendements n° 153 présenté par M. Bernier, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis et Mme Marland-Militello, et **n° 93 rectifié** présenté par Mme Marland-Militello.

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 3^o *bis* Au II, après les mots : « conservation du monument », sont insérés les mots : « , sa réutilisation éventuelle dans des conditions respectueuses de son histoire et de son intérêt artistique et architectural ».

Amendement n° 155 rectifié présenté par M. Bernier, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis et M. Rogemont.

Après l'alinéa 13, insérer les deux alinéas suivants :

« 4^o *bis* Le III est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« À l'issue d'une période de sept ans, la collectivité ou le groupement de collectivités bénéficiaire du transfert transmet un rapport au ministre de la culture détaillant la mise en œuvre du projet de conservation et de mise en valeur du monument depuis son transfert. À défaut de transmission de ce document, ou si le bilan de la mise en œuvre s'avère insuffisant et non conforme aux clauses prévues dans la convention de transfert, le ministre de la culture peut demander la résiliation de cette convention. » »

Sous-amendement n° 193 rectifié présenté par Mme Marland-Militello.

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots : « À l'issue d'une période de sept ans », les mots : « Dans les dix années suivant le transfert ».

Sous-amendement n° 194 rectifié présenté par Mme Marland-Militello.

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots : « À l'issue d'une période de sept ans », les mots : « Dans les sept années suivant le transfert ».

Sous-amendement n° 192 rectifié présenté par Mme Marland-Militello.

Aux première et dernière phrases de l'alinéa 3, substituer aux mots : « de la culture », les mots : « en charge des monuments historiques ».

Sous-amendement n° 195 rectifié présenté par Mme Marland-Militello.

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer au mot : « ministère », le mot : « ministre ».

Amendement n° 233 rectifié présenté par M. Rogemont.

Après l'alinéa 13, insérer les deux alinéas suivants :

« 4^o *bis* Le III est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Tous les sept ans, la collectivité ou le groupement de collectivités bénéficiaire du transfert transmet un rapport au ministre en charge des monuments historiques détaillant la mise en œuvre du projet de conservation et de mise en valeur du monument depuis son transfert. À défaut de transmission de ce document, ou si le bilan de la mise en œuvre s'avère insuffisant et non conforme aux clauses prévues dans la convention de transfert, le ministre en charge des monuments historiques peut demander la résiliation de cette convention. »

Après l'article 52

Amendement n° 156 présenté par M. Bernier, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis et Mme Marland-Militello.

Après l'article 52, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement transmet tous les deux ans aux commissions compétentes du Parlement un rapport établissant un bilan et une évaluation de l'application de l'article 97 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment un suivi des conventions de transfert signées en application de ces dispositions.

Ce rapport retrace également, région par région, l'évolution des moyens alloués par l'État en faveur de l'entretien et de la restauration des monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques dont il n'est pas propriétaire, ainsi que des engagements en cours et des opérations réalisées et programmées.

Sous-amendement n° 351 présenté par M. Rogemont.

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Ce rapport évalue l'opportunité du transfert du parc du domaine national de Saint-Cloud au Conseil général des Hauts-de-Seine ».

Amendement n° 95 présenté par Mme Marland-Militello.

Après l'article 52, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement transmet chaque année aux commissions compétentes du Parlement un rapport établissant un bilan et une évaluation de l'application de l'article 97 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment un suivi des conventions de transfert signées en application de ces dispositions.

Ce rapport retrace également, région par région, l'évolution des moyens alloués par l'État en faveur de l'entretien et de la restauration des monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques dont il n'est pas propriétaire, ainsi que des engagements en cours et des opérations réalisées et programmées.

Mission « Santé »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Santé	1 181 453 990	1 200 902 990
Prévention et sécurité sanitaire	471 873 830	491 322 830
Offre de soins et qualité du système de soins	124 580 160	124 580 160
Protection maladie	585 000 000	585 000 000

Article 59

Prorogation d'un an de la taxe assurant le financement du Centre national de gestion des essais de produits de santé (CENGEPS)

Au dernier alinéa de l'article 23 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005, l'année : « 2008 » est remplacée par l'année : « 2009 ».

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

État B

(En euros)

Mission	AUTORISATIONS d'engagement	CRÉDITS de paiement
Administration générale et territoriale de l'État	2 603 781 942	2 600 675 534
Administration territoriale	1 735 725 116	1 735 725 116
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 437 683 064</i>	<i>1 437 683 064</i>
Vie politique, culturelle et associative	272 291 213	269 526 805
<i>Dont titre 2</i>	<i>35 647 535</i>	<i>35 647 535</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	595 765 613	595 423 613
<i>Dont titre 2</i>	<i>318 049 837</i>	<i>318 049 837</i>

Annexes

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 10 novembre 2009, de M. Manuel Valls, un rapport, n° 2065, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi de M. Jean-Marc Ayrault et plusieurs de ses collègues relative au droit de finir sa vie dans la dignité (1960 rectifié).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 10 novembre 2009, de M. Patrick Bloche, un rapport, n° 2066, fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la proposition de loi de M. Jean-Marc Ayrault et plusieurs de ses collègues visant à réguler la concentration dans le secteur des médias (1958).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 12 novembre 2009, de M. Yves Albarello, un rapport, n° 2068, fait au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur le projet de loi relatif au Grand Paris (n° 1961).

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 10 novembre 2009, de M. Michel Raison, un rapport, n° 2067, fait au nom de la commission des affaires économiques sur la proposition de résolution de M. Hervé Gaymard, rapporteur de la commission des affaires européennes européenne sur la situation du secteur laitier (1966).

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 10 novembre 2009, de M. Pierre Lequiller et plusieurs de ses collègues, un rapport d'information, n° 2064, déposé par la commission des affaires européennes sur des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution du 1^{er} octobre 2009 au 5 novembre 2009 (nos E 4243 annexe 10, E 4789, E 4790, E 4793 à E 4798, E 4802 à E 4817, E 4824 à E 4835, E 4840, E 4841, E 4845 à E 4848, E 4850 à E 4853, E 4855 à E 4861, E 4865 à E 4870, E 4876, E 4878 à E 4881 et E 4885 à E 4890) et sur les textes nos E 4085, E 4092, E 4102, E 4168, E 4357, E 4379, E 4398, E 4399, E 4451, E 4487, E 4525, E 4556, E 4557, E 4569, E 4580, E 4586, E 4589, E 4595, E 4638, E 4640, E 4646, E 4650, E 4651, E 4661, E 4673, E 4678, E 4680, E 4684, E 4688, E 4697, E 4715, E 4721, E 4722, E 4725, E 4747, E 4758, E 4764, E 4765, E 4767, E 4774, E 4776, E 4891, E 4899 et E 4909.

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

Transmissions

Monsieur le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communication du 10 novembre 2009

E 4918. – Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 329/2007 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (SN 4333/1/09).

E 4919. – Décision du Conseil mettant en œuvre la position commune 2007/140/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (SN 4187/09).

E 4920. – Règlement du Conseil mettant en œuvre l'article 7, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 423/2007 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran (SN 4175/09).

E 4921. – Projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République dominicaine sur la participation de la République dominicaine à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (opération ALTHEA) (SN 4430/09).

E 4922. – Position commune du Conseil modifiant la position commune 2006/795/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (C.SIS) (SN 4627/09).

E 4923. – Action commune du Conseil modifiant l'action commune 2007/369/PESC relative à l'établissement de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN) (SN 4543/09).

Communication du 12 novembre 2009

E 4924. – Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, d'un accord d'entraide judiciaire en matière pénale entre l'Union européenne et le Japon (15273/1/09).

E 4925. – Projet de décision du Conseil modifiant la décision 2000/265/CE établissant un règlement financier régissant les aspects budgétaires de la gestion par le secrétaire général adjoint du Conseil des contrats conclus par celui-ci, en tant que représentant de certains États membres, concernant l'installation et le fonctionnement de l'infrastructure

de communication pour l'environnement Schengen, dénommée « SISNET » (13382/1/09).

E 4926. – Proposition de décision du Conseil accordant une assistance macrofinancière à la Bosnie-et-Herzégovine (COM [2009] 596 FINAL).

E 4927. – Proposition de décision du Conseil accordant une assistance macrofinancière à l'Ukraine (COM [2009] 580 FINAL).

E 4928. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les enquêtes et la prévention des accidents et des incidents dans l'aviation civile (COM [2009] 611 FINAL).

E 4929. – Proposition de décision du Conseil sur la position à adopter par la Communauté en ce qui concerne la proposition visant à modifier la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR 1975) (COM [2009] 587 FINAL).

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence, constituée conformément à l'article 47 du Règlement, est convoquée pour le **mardi 17 novembre 2009** à **10 heures** dans les salons de la Présidence.

